

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DASES 182** Subventions (8.550 euros) pour deux associations proposant une action de soutien aux seniors isolés.

**Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13, L. 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 2 associations proposant une action de soutien aux seniors isolés,

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Approuve la subvention annuelle de 6.050 euros attribuée à l'association « Amicale des personnels retraités de la Mairie et du Département de Paris, de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris » (SIMPA16386 - dossier 2020\_06768) au titre de 2020 ;

Article 2 : Approuve la subvention annuelle de 2.500 euros attribuée à l'association « L'Age d'or de France » (SIMPA 5381 - dossier 2020\_06463) au titre de 2020 ;

Article 3: La dépense correspondante sera imputée du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**